

FONCTION	GRADE	DIPLOME	Nature contrat	Temps de travail	Date d'ancienneté	Salaire brut mensuel au 1er mars 2026	Prime annuelle brut	Ticket restaurant
DIRECTEUR DE CRECHE	Cadre	EJE	CDI	Forfait / 35h	01/02/2021	3 501,96 €	Primes pouvant aller jusqu'à 8% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
DIRECTEUR ADJOINT	Employé	Diplômé d'Etat d'infirmier	CDI	35h	17/02/2026	2 800,00 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	Employé	EJE	CDI	35h	11/03/2024	2 600,00 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Employé	AP	CDI	35h	18/06/2021	2 100,00 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Employé	AP	CDI	35h	19/08/2024	2 351,50 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	Employé	CAP	CDI	35h	30/06/2025	1 823,03 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	Employé	CAP	CDI	35h	16/10/2023	1 823,03 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	Employé	CAP	CDI	35h	19/08/2024	1 823,03 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	Employé	CAP	CDI	35h	17/06/2025	1 823,03 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	Employé	CAP	CDI	28h	19/08/2024	1 506,92 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	Employé	CAP	CDI	25h	09/12/2024	1 302,13 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
APPRENTIE EJE	Apprentie	Apprentissage	CDD	35h	05/09/2023	1 419,60 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
APPRENTIE AP	Apprentie	Apprentissage	CDI	35h	10/03/2025	1 419,60 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AGENT DE SERVICE	Employé	Transition pro (AP) en cours	CDI	35h	21/10/2021	1 869,59 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)
AGENT DE SERVICE	Employé	Pas de diplôme	CDI	35h	18/09/2025	1 823,03 €	Primes pouvant aller jusqu'à 5% du salaire annuel brut versé	6€ (50% à la charge de l'employeur)